Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D10DFB_MAR26-DE



Direction des Finances et du Budget / JFM

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

*(ordre du jour du 27 février 2026)*

## SUBVENTION A LA SA HLM BSB LES FOYERS – RESIDENCE REBUFFE

*Rapporteur : Arnaud BRIDIER*

La SA HLM BSB Les Foyers et l'association POSABITAT sollicitent la Ville de Fougères concernant le financement de la réhabilitation et du changement de destination de la résidence Henri Rebuffé située au 5 rue des Récollet à Fougères.

Pour rappel, la Résidence Rebuffé est gérée par le CCAS. Cependant depuis plusieurs années, la résidence constatait un taux élevé de vacance avec des déficits importants équilibrés par le budget principal de la Ville.

En 2025, il a été pris la décision, devant le nombre élevé de logements vacants du bâtiment principal, de sortir les logements de ce bâtiment de la gestion du CCAS, pour conserver uniquement la gestion des pavillons.

Le projet présenté par la SA HLM et l'association Posabitat consiste en la réhabilitation et la reconversion du bâtiment collectif en deux résidences sociales avec Posabitat en gestionnaire :

- Une résidence « accueil » de 21 logements pour des personnes atteintes d'un handicap physique.
- Une résidence « jeunes actifs » de 18 logements pour des jeunes autonomes.

Le projet conserve des locaux communs pour les résidents des pavillons gérés par le CCAS.

Il est indiqué par Posabitat et la SA HLM l'intérêt de la localisation de la résidence en centre-ville pour les publics de ces deux résidences. Par ailleurs, il est prévu dans le programme des travaux une réhabilitation afin d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment ainsi que le confort d'usage. Ces travaux s'inscrivent dans le respect de la qualité architecturale du bâtiment (ancien siège de l'usine de chaussures Morel et Gaté) et des recommandations prescrites par l'architecte des bâtiments de France.

Le coût total de l'opération est estimé à 2,5 millions d'euros HT.

Il est sollicité par la SA HLM les financements suivants afin d'équilibrer l'opération :

- Département Ille-et-Vilaine, contrat de solidarité territorial 200 000 €
- Fougères Agglomération, 250 000 €
- Ville de Fougères, 100 000 €

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la Commission finances, ressources humaines et organisation des services :

- de répondre positivement à la demande de la SA HLM BSB Les Foyers et l'association Posabitat en accordant une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € pour l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents.

Signé électroniquement par délégation par Louis LEOVRIER le 16/03/2026 17:54:39

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D10DFB_MAR26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026

Le Maire,




Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:55:00+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:59